

**AUDIENCE DE M. HUSSENET, DIRECTEUR DES COLLEGES****le 6 novembre 1984**

---

M. HUSSENET, qui venait de s'installer, nous a dit qu'il voulait tout d'abord bien connaître les différents dossiers. Il y a un manque dramatique de jeunes se dirigeant vers des études scientifiques. Nous lui avons dit que les effectifs pléthoriques des classes du premier cycle n'aidaient certainement pas à résoudre ce problème, et que la situation était en constante aggravation. Il nous a répondu qu'il fallait s'attendre à une nouvelle dégradation, il y a plus d'élèves et moins d'heures de professeurs, à cause des titularisations et de la diminution des obligations de service, mais la démographie catastrophique de la France va permettre de résoudre ce problème à moyen terme. L'introduction d'un enseignement de technologie est un événement considérable, mais on ne prévoit que 2 heures par semaine à l'horizon 90, et non pas 3 comme prévu initialement. Le programme de cet enseignement publié au B.O. du 27 juillet n'est pas définitif. Il n'a, à aucun moment, envisagé la disparition de l'enseignement des sciences physiques.

Les commissions verticales doivent repenser les programmes pour la rentrée 86, dans toutes les disciplines. Les textes officiels seront en deux parties : au B.O. paraîtront des textes simples, généraux, et le C.N.D.P. publiera des textes plus pédagogiques, souvent modifiés car rapidement obsolètes, ainsi que des documents d'accompagnement. Il y aura peut-être modification des structures.

M. HUSSENET accueille favorablement la motion votée à l'Assemblée générale de Strasbourg, mais pour éviter toute ambiguïté, nous lui avons adressé quelques jours plus tard le texte suivant :

... Nous demandons que certains professeurs de physique des collèges, volontaires, aient la possibilité d'assurer, en plus de leur enseignement de sciences physiques, l'enseignement des parties du programme de technologie qui correspondent aux applications pratiques des sciences physiques, après avoir suivi un stage d'adaptation à ces nouveaux programmes.

**AUDIENCE DE M. LAFOREST****le 6 février 1985**

---

Une délégation de notre Bureau, composée de Mme MAUREL, MM. BAZIN, HUZAR, TOUREN et WINTHER, a été reçue durant 2 heures, le 6 février, par M. LAFOREST, conseiller technique auprès de M. CHEVÈNEMENT, chargé des contenus des enseignements des écoles, des collèges et des lycées. Nous avons tout d'abord présenté notre association, ses buts et ses actions, puis M. LAFOREST a tenu à aborder le travail de la commission dite verticale de physique, la C.O.P.R.E.S.P. Cette commission, ainsi que celles des autres disciplines, existaient à son arrivée au Ministère, et il a tenu à la conserver, en précisant sa fonction de

réflexion et son caractère permanent. Son rôle est double : elle doit répondre à des « commandes » du Ministre en lui faisant des propositions sur certains sujets, mais elle peut aussi se saisir de certaines questions de son propre chef. A une question sur la composition de la commission, nous avons répondu que la présence d'industriels nous paraîtrait bénéfique ; nous avons également regretté la place modeste faite aux enseignants des classes concernées dans ces commissions. Nous avons déploré sa mise en place très tardive, ce qui lui impose un calendrier très serré. M. LAFOREST trouve que, pour la classe de seconde, ses propositions semblent en retrait de ce que le Ministre escomptait, c'est-à-dire un allègement plus marqué pour la prochaine rentrée, les profondes modifications de programme n'étant prévues que pour 1986. Nous avons répondu que le programme forme un tout cohérent, longuement étudié par la commission Lagarrigue, et, en l'absence de réflexion approfondie, des coupures lui retireraient sa cohérence. Par contre, des limitations précises empêchant tout dépassement peuvent nettement l'alléger. M. LAFOREST pense qu'il faut éviter deux types de débordements, celui des manuels et celui des professeurs qui en rajoutent. Nous avons, en réponse, exposé notre conception sur le rôle et le contenu des manuels, et sur la place des sciences physiques en seconde : nous ne partageons pas la vision de M. LAFOREST selon laquelle les sciences physiques jouent le rôle de discipline de sélection.

Nous avons ensuite abordé les différents niveaux d'enseignement. Pour l'école élémentaire, nous avons fait état de l'action que nous y menons à travers les professeurs d'école normale et la formation permanente des instituteurs. M. LAFOREST a souhaité que nous lui fassions part de notre position sur « les connaissances et les compétences fondamentales dans le domaine des sciences expérimentales et de la technologie du C.P. au C.M. » dans le cadre des trois heures hebdomadaires qui leur seront consacrées.

Dans les collèges, l'enseignement des sciences physiques a été très menacé. Il l'est beaucoup moins maintenant mais il reste un problème d'horaire global des élèves et la décision ferme sera prise dans les trois mois. Pour M. LAFOREST, les raisons de son maintien sont que sa suppression serait en contradiction avec les deux axes imposés par le Ministre : maîtrise de l'expression écrite et orale, développement de la culture scientifique et technique, et aussi le devenir des professeurs de sciences physiques des collèges. Pour nous, ces raisons sont aussi que les sciences physiques sont une composante fondamentale pour former des citoyens équilibrés et que des locaux spécifiques ont été aménagés à grands frais par les collectivités locales qui ne comprendraient pas leur « non utilisation ». L'introduction de la technologie se fera très lentement, deux heures par semaine, compte tenu du potentiel en professeurs ; nous avons transmis la motion de Strasbourg et accepté de fournir rapidement à M. LAFOREST les résultats de nos réflexions concernant le programme de technologie et ses rapports avec les sciences physiques.

La structure des lycées va être modifiée, peut-être profondément, et la seconde de détermination ne sera peut-être pas conservée ; il est encore trop tôt pour en connaître le détail, mais l'organisation sera plus souple, avec, peut-être, plusieurs possibilités différentes d'études scientifiques. Le contrôle continu continuera à être introduit dans les L.P.

mais dans les autres lycées le baccalauréat sera maintenu. Nous avons demandé que la validation de l'enseignement des sciences physiques en première A et B, selon les modalités proposées par le groupe d'expérimentation, soit mise en œuvre dès la rentrée 1985 (et non 1986 comme il est proposé par la Direction des Lycées).

Nous n'avons pu aborder que très rapidement les problèmes de l'enseignement technique, déplorant l'importante baisse d'effectif en seconde et faisant part de nos inquiétudes concernant certaines réformes de programmes de B.T.S.

De nouveaux programmes seront mis en place aux rentrées 1985 et 1986 dans les divers ordres d'enseignement et nous avons demandé à être consultés avant leur rédaction définitive, comme cela s'est toujours produit dans le passé. Nous avons obtenu une réponse favorable à cette demande.

---

**COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE**  
**AU SECRETARIAT D'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE**  
**du 12 février 1985**  
**(M<sup>me</sup> MONTEIL, MM. CUNY, TOUREN, WINTHER)**

**Classes de seconde.**

— SECONDE DE DÉTERMINATION.

Sensibilisation à la technologie mais interrogation sur la mise en place (contrairement, semble-t-il, à la circulaire de rentrée 1985).

La structure de la seconde de détermination ne sera pas remise en cause.

— SECONDES T.

\* SECONDE T. *Industrielles.*

Allègement de l'horaire : 8 h (4 h × 2) au lieu de 11 h. Répartition envisagée :

- 4 h : technologie des sciences : conception informatique et électronique,
- 4 h : mise en œuvre : fabrication mécanique et électronique.

Le programme de ces options est du ressort de la direction des lycées.

\* SECONDE T. *Laboratoire.*

Aucun changement prévu dans l'immédiat.

**Accès en première F.**

Il n'est pas exclu, dans certaines sections, d'admettre des élèves issus de seconde de détermination (avec une « adaptation »).

**BTn.**

Double finalité confirmée :

- entrée en vie active,
- les possibilités d'études supérieures doivent s'élargir, en particulier, accès aux écoles d'ingénieurs par l'intermédiaire des BTS, DUT, et sup-technologiques.

**BTS.**

Suppression des 2 groupes d'épreuves pour ne plus faire qu'un, en unités capitalisables ou en examen.

Volonté de développement en nombre des BTS et des départements d'IUT.

Les demi-sections de BTS doivent être une structure provisoire et disparaître au profit de sections entières.

**Technologie.**

— COLLÈGES.

Sortie prochaine d'une circulaire (avec consultation syndicale) précisant l'implantation de la technologie au collège : 2 heures par semaine en substitution à l'EMT.

Généralisation progressive en commençant par les classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> puis 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>. Pas de problèmes d'équipement (300 000 francs environ alloués par collège).

Programme des classes paru au B.O. du 27-7-1984.

Instructions pédagogiques précisées ultérieurement.

Ce programme sera enseigné par les professeurs d'EMT reconvertis, mais il doit y avoir concertation entre les I.G. de sciences physiques et de technologie.

Il est prévu que cet enseignement puisse être dispensé par des professeurs de sciences physiques volontaires, moyennant une formation technologique adaptée.

**Recrutement des professeurs.**

Problème du nombre des professeurs en LEP : réouverture de pré-recrutement type « IPES » niveau Bac + 2.

A long terme, plus de distinction entre professeurs de LEP et de lycée.

Projet de fusion du CAPET et du CAPT et création de concours interne avec possibilité de rester en LEP (donc à terme certifiés dans les LEP).

Agrégation de physique appliquée et génie électrique issues toutes deux de la maîtrise EEA : tendance vers l'unification.

**Conclusion.**

*Que devient la physique appliquée ?*

Pas de position affirmée de la part de nos interlocuteurs.

---

**LETTRE AUX SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES****le 7 janvier 1985**

Monsieur ou Madame le Secrétaire Général,

M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Ministre de l'Éducation Nationale a récemment annoncé qu'il ferait prochainement connaître ses propositions en ce qui concerne la future organisation des Collèges.

Diverses informations nous font craindre qu'à ce propos l'enseignement des sciences physiques soit remis en cause. Une telle décision serait contraire à la volonté, plusieurs fois affirmée, du Gouvernement, de former un plus grand nombre de scientifiques dans les années à venir.

Convaincus de la nécessité d'un enseignement scientifique expérimental dès la 6<sup>e</sup>, nous serions bien sûr opposés à une telle décision.

Nous nous permettons de vous écrire afin de connaître la position de votre Syndicat sur la place des sciences physiques dans les Collèges et l'attitude que vous adopteriez si cet enseignement venait à être menacé.

Vous remerciant par avance de votre réponse, que nous ne manquons pas de faire connaître à nos adhérents, nous vous prions, Madame ou Monsieur le Secrétaire Général, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président de l'U.d.P. :

*Le Secrétaire Général,*

André DURUPHY.

**REPONSE DU S.N.A.L.C.****le 22 janvier 1985**

Monsieur le Président,

Le point de vue du S.N.A.L.C. sur l'enseignement des sciences physiques dans les collèges est le suivant.

La suppression des sciences physiques dans le premier cycle serait un non-sens alors que le Ministre proclame, à juste titre, qu'il faut promouvoir un enseignement scientifique.

Dire ou laisser entendre que l'enseignement des sciences physiques a échoué dans les collèges est inexact. S'il n'a pas toujours eu immédiatement tous les résultats espérés quant aux connaissances théoriques et à la pratique par les élèves des méthodes expérimentales, c'est que l'on n'a pas donné au corps enseignant les moyens nécessaires à cet enseignement, moyens en matériel et en dotation horaire. La physique et

la chimie — même s'il ne s'agit que d'initiation — ne s'enseignent pas uniquement avec un tableau noir et de la craie ; la plupart des collègues commencent seulement à posséder le matériel adéquat et les locaux spécialisés sont souvent inexistantes. Il serait dommage que les investissements déjà réalisés pour l'équipement des collèges soient perdus. D'autre part, le non dédoublement des classes dont l'effectif, au départ fixé à 24 élèves, atteint souvent 30 élèves, rend impossibles des séances de T.D. dont les vertus formatives n'ont plus à faire leurs preuves.

En revanche, quelques aménagements dans les programmes — dont certains sont manifestement trop ambitieux — permettraient aux professeurs de mieux former leurs élèves. En un mot, la seule solution valable est dans le maintien des sciences physiques dans les collèges avec les moyens nécessaires pour que cette discipline y prospère.

Je suggère la publication de cet échange de lettres dans nos bulletins respectifs. Nous sommes à votre disposition pour tout autre contact que vous souhaiteriez dans le cadre de la défense de votre discipline.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Jean-Marcel CHAMPION,  
*Vice-Président du S.N.A.L.C.*

---

### REPONSE DU S.G.E.N. - C.F.D.T.

le 30 janvier 1985

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 7 courant.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'enseignement des sciences physiques dans les collèges, et nous sommes tout à fait opposés aux mesures technocratiques qui tendraient à leur suppression.

Nous souhaitons, quant à nous, que l'ensemble des contenus soit redéfini en fonction d'objectifs fixés au collège.

Nous vous proposons donc une rencontre au cours de laquelle nous pourrions débattre de ces deux questions. Fixez-nous un rendez-vous en fonction de vos possibilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre BRUSTON.

---

**REPONSE DU S.N.E.S.****le 1<sup>er</sup> février 1985**

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à votre lettre du 7 janvier. Le S.N.E.S. est attaché à l'équilibre de la formation dans les collèges. Chaque jeune doit, après la 3<sup>e</sup>, avoir la possibilité d'entrer dans un second cycle. C'est dire que la formation antérieure ne doit pas être spécialisée mais constituer réellement une base pour les acquisitions futures.

Les disciplines fondant leur enseignement sur les méthodes expérimentales ont donc toute leur place au collège pour plusieurs raisons : elles développent des compétences originales chez les élèves, elles constituent un élément de rapprochement entre l'école et son environnement, elles créent un rapport au monde et à la connaissance différent de celui que privilégient d'autres enseignements et, en cela, contribuent à faire réussir davantage d'élèves.

Nous tenons donc à ce que les sciences physiques soient présentes au collège et nous nous opposerons comme nous l'avons déjà fait, au demeurant, à sa « remise en cause » (pour reprendre l'expression que vous utilisez). Plusieurs contacts récents avec le Cabinet du Ministre nous ont permis de faire connaître notre position et d'apprendre qu'aucune décision n'était prise. Cela n'enlève rien, bien sûr, à la nécessité d'être très vigilants.

Nous sommes donc tout à fait disposés à avoir un échange de vue plus approfondi à ce sujet avec vous. Il nous paraît toutefois que l'intérêt d'une telle rencontre réside essentiellement, non pas dans une interrogation réciproque sur la position des uns et des autres, mais dans la volonté de nous appuyer sur ce qui nous est commun et de le faire savoir pour mieux faire partager autour de nous nos analyses sur l'importance de l'enseignement des sciences physiques au collège.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour vous informer que, pour le cas similaire des sciences naturelles, nous avons rencontré l'A.P.B.G. et nous nous exprimerons publiquement avec elle dans les jours qui viennent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, cher Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis WEBER.

**REPONSE DE LA C.N.G.A.****le 13 février 1985**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre du 7 janvier et nous vous en remercions.

Supprimer l'enseignement des sciences physiques au collège, comme cela semble être envisagé, pour dégager les heures nécessaires au rétablissement de l'instruction civique — et quelque intérêt que puisse avoir en lui-même cet enseignement — est absolument inacceptable.

Cela est d'autant plus choquant qu'aucun bilan sérieux n'a été fait de l'enseignement des sciences physiques dans le premier cycle depuis qu'il y a été introduit.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'enseignement scientifique expérimental au collège, plus précisément celui des sciences physiques, la question ne se pose-t-elle pas de savoir s'il est possible de faire sérieusement des sciences physiques sans un minimum de support mathématique et si un tel enseignement ne se ramène pas dans la plupart des cas à de simples « leçons de choses », qui ne semblent guère contribuer au but recherché ?

Et, pour la formation — assurément souhaitable pour le pays — d'un plus grand nombre de scientifiques, n'est-ce pas plutôt au niveau du second cycle qu'il conviendrait de rehausser le prestige et l'autorité nécessaires à cet enseignement en l'assortissant d'un examen final dans toutes les sections ?

Telles sont les questions qui nous paraissent se poser actuellement sur cet enseignement, questions auxquelles nous n'avons pas de réponses définitives. Nous serions heureux d'en débattre en détail avec vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Le Président,*  
Bernard de CUGNAC.

---

### REPONSE DU S.N.I. - P.E.G.C.

le 28 février 1985

Cher Collègue,

Vous avez adressé le 7 janvier 1985 au S.N.I.-P.E.G.C. une correspondance concernant l'avenir de l'enseignement des sciences physiques dans les collèges, et nous interrogeant sur notre attitude si cet enseignement venait à être menacé.

Participant aux travaux de la commission horizontale des contenus du collège, je sais qu'à ce jour aucune proposition officieuse ou officielle d'organisation des enseignements à chaque niveau du collège ne nous a été présentée.

C'est donc dès que de telles propositions nous seront présentées que le S.N.I. - P.E.G.C. les analysera et réagira en fonction même de ses mandats et de ce qu'il pense être l'intérêt des élèves du collège et de nos camarades qui y enseignent.

Nous sommes tout à fait d'accord pour un contact à ce moment afin d'avoir un échange comme nous en avons d'ailleurs eu dans le passé.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments syndicalistes les meilleurs.

*Le Secrétaire National de l'Education,*  
Michel GEVREY.

---

## LETRE COMMUNE A.P.B.G. - U.d.P. AUX DIRECTEURS

le 2 février 1985

Monsieur le Directeur,

Devant les conditions d'enseignement prévues par les circulaires de rentrée 1985, l'Association des Professeurs de Biologie et Géologie et l'Union des Physiciens tiennent à rappeler leurs positions sur l'enseignement des sciences biologiques et physiques dans les établissements secondaires.

Nos deux associations sont très attachées à l'existence de cet enseignement expérimental dans les collèges. Elles demandent le respect des horaires légaux actuels et des effectifs de groupe permettant réellement un enseignement expérimental. Aucun groupe ne doit dépasser 24 élèves, l'effectif maximal de 18 élèves devant être généralisé le plus rapidement possible.

Dans les lycées nos deux associations ne peuvent accepter une diminution des horaires obligatoires, cours et travaux pratiques, en particulier en seconde de détermination et en première A et B. Nous demandons également la création, dès juin 1986, d'un contrôle des enseignements de sciences biologiques et physiques en première A et B, comptant pour le baccalauréat 1987.

Nous déplorons la dégradation des conditions matérielles de nos enseignements. La diminution dramatique des crédits de laboratoire empêche d'une part, un investissement en matériel pédagogique nouveau, d'autre part l'entretien et le remplacement nécessaires du matériel existant. Aucun effort sérieux n'a été entrepris dans les collèges pour l'équipement en salles spécialisées.

Nos deux associations s'indignent de ce qu'aucun concours de recrutement de personnel de laboratoire n'a été organisé l'année dernière et demandent instamment le rétablissement de ces concours cette année, avec un nombre de places suffisant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

*Le Président de l'U.d.P.,*  
Alain TOUREN.

*Le Président de l'A.P.B.G.,*  
Jean ULYSSE.

---

**LETTRE COMMUNE A.P.B.G. - U.d.P.  
AUX PERSONNALITES SCIENTIFIQUES****le 9 mars 1985***Monsieur l'Académicien,*

Des projets d'arrêtés organisant l'enseignement des lycées modifient profondément les conditions de la formation de la jeunesse française.

Parallèlement à une globalisation des horaires d'enseignement accordés aux établissements, on constate une disparition de toutes références à un horaire hebdomadaire de travaux pratiques à effectif réduit (maximum 24 élèves).

La mise en œuvre d'un tel projet conduirait de fait à la suppression des Travaux Pratiques de Sciences physiques et de Sciences naturelles dans la plupart des classes de Seconde, Première et Terminale des Lycées.

Un tel choix irait à l'encontre de l'intérêt de nos élèves, de la démocratisation de notre système éducatif et des besoins de notre pays en matière de développement économique et industriel.

Cette suppression effective des Travaux Pratiques priverait les élèves de toute approche expérimentale réduisant l'enseignement des Sciences naturelles et des Sciences physiques à des apports théoriques illustrés de quelques démonstrations gommant toute l'évolution méthodologique menée depuis 1902.

Vue l'importance de l'enjeu, nous nous permettons de solliciter votre intervention auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Nous vous prions, Monsieur l'Académicien, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Alain TOUREN,  
*Président de l'U.d.P.*

Jean ULYSSE,  
*Président de l'A.P.B.G.*

---

**LETTRE DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS ENVOYEE  
AUX RESPONSABLES DU MINISTERE, AUX AGENCES DE PRESSE,  
AUX GRANDS QUOTIDIENS****le 28 février 1985**

La conférence des Présidents des Associations de Spécialistes s'élève contre les conditions d'enseignement prévues pour la rentrée de septembre 1985 préconisant la globalisation des moyens. La conférence demande le respect des horaires obligatoires dans toutes les disciplines en collège comme en lycée et en particulier en classe de seconde.

La conférence des Présidents dénonce la réduction des horaires globaux et spécifiques des différentes disciplines qui auraient pour effet d'accroître les inégalités.

La conférence des Présidents insiste sur les conditions particulières d'enseignement de certaines disciplines qui nécessitent des groupes restreints en particulier dans les disciplines expérimentales et artistiques. La disparition des travaux pratiques en science expérimentale dans les classes de seconde et de première ramènerait l'enseignement français à des structures antérieures à 1902. La réduction de l'enseignement à un aspect purement théorique et dogmatique aurait des conséquences catastrophiques sur le devenir culturel, économique et industriel de notre pays. La conférence dénonce aussi la suppression effective de plusieurs disciplines par la voie des optionalisations.

La conférence s'élève contre des mesures qui aboutiraient à une véritable mutilation de l'enseignement public et en compromettraient gravement la qualité.

Association Française des Enseignants de Français,  
 Amicale des Enseignants d'Education Physique et Sportive,  
 Association des Professeurs d'Arts Plastiques,  
 Association des Professeurs de Biologie-Géologie,  
 Association des Professeurs d'Education Nationale,  
 Association des Professeurs d'Histoire et Géographie,  
 Association des Professeurs de Lettres,  
 Association des Professeurs de Langues Vivantes,  
 Association des Professeurs de Mathématiques  
 de l'Enseignement Public,  
 Association des Professeurs de Philosophie,  
 Association des Professeurs de Secrétariat de l'Enseignement Public,  
 Association des Professeurs de Technologie de l'Enseignement Public,  
 Association des Professeurs de vente,  
 Coordination Nationale des Associations Régionales  
 de Langues Anciennes,  
 Enseignement Public et Informatique,  
 Société des Langues Néo-Latines,  
 Union des Physiciens,  
 Union des Professeurs de Physiologie - Biochimie - Microbiologie.

### RENCONTRE U.d.P. - E.d.G./G.d.F.

*Présents :*

MAUREL, HERPIN, MAURAS.

Le directeur des relations extérieures E.d.F. - G.d.F. et son assistant.

Un représentant d'E.d.F. et un de G.d.F.

*But de la rencontre :*

Recherche d'une coopération E.d.F. - G.d.F. et enseignants de sciences physiques (y compris chimie) par l'intermédiaire de l'U.d.P. aux plans national et académique.

*Moyens envisagés :*

- \* Possibilités d'articles pour le B.U.P.
- \* au plan national, E.d.F. - G.d.F. peut mettre à la disposition des enseignants des documentations scientifiques bien faites sur divers sujets (publicité envisagée par voie du B.U.P.); possibilité de mettre à la disposition des enseignants des coffrets de matériels utilisés pour la formation continue des personnels E.d.F. et G.d.F.

Possibilité d'organiser des stages ou une école d'été dans des locaux E.d.F. avec des conférenciers fournis par E.d.F. mais pas forcément ;

- \* au plan académique : dans un premier temps, établir un contact entre les représentants académiques E.d.F. - G.d.F. et les bureaux académiques U.d.P. Une note de service a été envoyée par la direction d'E.d.F. - G.d.F. pour demander aux directeurs des agences de contacter les bureaux académiques U.d.P. ; les contacts peuvent aussi être suscités par l'U.d.P. !

— possibilité de récupération de matériel ;

— possibilités de visites de laboratoires et d'usines locaux ;

— conférences.

L'U.d.P. doit faire paraître dans le bulletin la liste des responsables académiques de E.d.F. - G.d.F.

---